



ASSOCIATION LE PARADIS DES ENFANTS

142 B Route Hubert Delisle – 97426 Trois Bassins

TEL:0692474375

email : leparadisdesenfants974@gmail.com

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Informations :

Siège de l'association: 142 B Route Hubert Delisle – 97426 Trois bassins

Tél : 0692474375

Email : leparadisdesenfants974@gmail.com

Date de création :08/12/2019

RNA : W9R4008126

Objet de l'Association :

1- Gestion de 02 micro-crèches Le Paradis des enfants 1-2

2- Création de 01 micro-crèches Le Paradis des enfants 3 ouverture prévue en 2025

3- Gestion d'un l'AEP «La Petite Maison»

qui permettent l'accueil de jeunes enfants de 03 mois à 06 ans, être à l'écoute des besoins des familles avec comme priorité l'épanouissement de l'enfants dans un contexte de vie à la campagne et dans une optique de respect envers la nature et la vie dans son sens le plus général autour d'une culture de cohésion.

Chaque structure dispose de son propre projet pédagogique et de son équipe professionnelle qui ont pour objectif et à coeur de veiller à la santé, le respect de tous sans distinction, à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis tout en apportant leur aide aux parents afin qu'ils puissent concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

PRESENTATION DES STRUCTURES

1 - LE PARADIS DES ENFANTS 1- 2-3

Les micro-crèches le Paradis des enfants sont des petite structures collectives à taille humaine. Elle propose d'accompagner vos enfants et de les accueillir de manière régulière, occasionnelle ou d'urgence . Le nombre d'enfants est limité par la réglementation des micro-crèches à douze enfants simultanément. Les enfants peuvent avoir entre 3 mois et 6 ans.

* **Les Micro-crèches Le Paradis des enfants 1 et 2** sont situées sur la commune de Trois Bassins 142B/C Route Hubert Delisle ouverture prévue au mois de mars 2022.

* **La Micro-crèche Le Paradis des enfants 3** est située à Bois De Néfles Trois Bassins – Rue Desbassins, ouverture prévue au mois de juillet 2024.

Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 07H00 à 18H00

Chacune de ces micro-crèches dispose de lieux conviviaux et chaleureux de 125m² environ. Elles ont chacune des espaces adaptés à chaque âge et un jardin pour le plaisir de vos enfants.

L'enfant en situation de handicap a toute sa place au sein de ces structures, ce sont des établissements avec autorisation de recevoir du public .

L'intégration de cet enfant dans la micro-crèche sera étudiée par l'équipe pour répondre de manière appropriée aux attentes familiales et aux besoins de l'enfant.

Les espaces sont ouverts les uns sur les autres et respectent les normes pour Personnes à Mobilité Réduite.

Une réglementation stricte et validée par les services de Protection Maternelle et Infantile pour l'encadrement au sein des établissements collectifs Petite Enfance.

Nos projets s'articulent autour de 4 valeurs essentielles :

le bien-être de chacun,

le respect de tous sans distinctions,

la parentalité au cœur de notre métier,

le professionnalisme de l'équipe encadrante

Découvrez nos pratiques à travers un projet éducatif adapté s'articulant autour de l'enfant, sa famille et l'équipe professionnelle.

L'équipe professionnelle

L'équipe professionnelle du paradis des enfants 1 et 2 se compose chacune de 04 animatrices titulaires du CAP Petite Enfance, d'une EJE et d'un gestionnaire.

L'équipe est jeune, dynamique et motivée garante du bon développement de vos enfants au quotidien comme exprimé dans le Projet éducatif. Elles appuient leurs pratiques sur les 4 valeurs de la structure indiquée en page présentation et vous invite à vous impliquer régulièrement dans la crèche à travers des ateliers parents/enfants mené mensuellement

Projet éducatif

Description du projet éducatif et

des valeurs des micro-crèches « le Paradis des Enfants 1 e 2

Les micro-crèches sont des lieux de proximité se distinguant des autres structures collectives. Elles sont actives et dynamiques permettant un lien de confiance. C'est un accueil convivial et chaleureux avec une notion de parentalité naturelle et évidente pour l'équipe professionnelle. Nous travaillons ensemble en collaboration pour évoluer et mener des réflexions pédagogiques intéressantes autour de nos valeurs. L'objectif est d'offrir un accueil et un accompagnement de qualité à l'enfant et sa famille à travers ce projet éducatif.

La parentalité

C'est une notion clé et valeur essentielle de la micro-crèche.

Elle permet d'enrichir les échanges, créer des moments conviviaux et instructifs entre parents/professionnels/enfants. Travailler ensemble dans notre intérêt commun : l'enfant, son bien-être et le respect de son propre rythme.

Les parents sont invités à s'impliquer et être acteur au quotidien de la micro-crèche. Ne pas concevoir ce lieu comme un simple mode de garde de l'enfant. C'est un endroit où il découvre, explore l'inconnu et évolue à son rythme pour un développement harmonieux. D'ailleurs, des ateliers parents/enfants seront proposés sur des thématiques diverses (lecture, éveil corporel, musical, spectacle de marionnettes, jardinage...). Ceux-ci vous permettront de participer avec votre enfant aux activités qu'il vit au quotidien au sein de la micro-crèche ou vous en faire découvrir de nouvelles .

L'adaptation

Avant l'entrée de l'enfant au sein de la micro-crèche, une période d'adaptation essentielle sera mise en place d'une durée idéale d'une semaine minimum. Celle-ci permettra à l'enfant et l'équipe de prendre le temps de se connaître, repérer le rythme et les besoins spécifiques pour trouver sa place.

Elle sera réfléchi et établi en collaboration avec la famille pour être la plus adaptée aux besoins de l'enfant et attentes des parents.

Elle peut-être réajuster si besoin selon les disponibilités de chacun et en lien avec le projet éducatif appliqué dans l'intérêt de l'enfant.

Référence

C'est un accompagnement et un contact privilégié entre l'enfant et la personne référence permettant une arrivée en douceur. L'univers collectif requiert un accueil personnalisé pour répondre au bien-être des enfants.

Une professionnelle prend en charge l'enfant et sa famille durant toute la période d'adaptation. Cela permet de se séparer et s'approprier ce nouveau lieu d'accueil. Elle favorisera la continuité entre la maison et la crèche par l'observation, l'écoute et le respect du rythme de l'enfant. La séparation aide l'enfant dans la construction de son identité et le forge pour grandir. Un échange avec l'équipe permettra de passer le relais après l'adaptation. On mène une réflexion de nos pratiques éducatives bienveillantes pour répondre de manière adaptée aux besoins.

La référente sécurise la triangulaire parents/enfants/professionnelles et ouvre la relation aux autres par la création des 1ers liens.

La continuité des soins

Après la période d'adaptation, une référence continuera d'être établi chaque journée d'accueil par une professionnelle. En effet, dès l'accueil du matin, elle accompagnera l'enfant dans tous les soins de sa journée et veillera à sa prise en charge global (repas, change, sieste...).

Les soins sont des moments privilégiés, d'interactions individuelles entre l'enfant et la professionnelle (visage repère). C'est un temps de plaisir, une confiance s'établit pour le

mettre en sécurité. Cela évite une désorganisation des tâches de l'équipe et des repères instaurés par l'enfant (change par une personne, repas par une autre et mise en sieste par la troisième). Notion importante de ce projet éducatif améliorant le quotidien des journées de l'enfant passées en crèche.

Le jeu

L'aménagement des divers espaces a été conçu pour répondre aux besoins des enfants. Les jeux sont à dispositions et les enfants peuvent circuler librement dans la pièce de vie. Le jeu est un outil indispensable à la pratique des professionnelles, il doit toujours être un plaisir pour l'enfant et non une contrainte.

L'aspect pédagogique sur la motricité libre est mis en place, les activités sont ouvertes et laissant libre cours aux enfants d'y participer ou non : « l'adulte propose et l'enfant dispose ». Nous accompagnons les enfants dans leur développement avec des attitudes bienveillantes. on ne fait pas à leur place afin qu'ils découvrent par eux-mêmes leurs capacités. La professionnelle observe, encourage, verbalise et valorise l'enfant dans ses expériences. Un projet éducatif qui s'appuie sur des faits observés, non figés dans le temps, il évolue et se réadapte en même temps que le rythme des enfants.

Les tarifs

Calcul de la participation familiale

Dans le cadre de la Prestation de Service Unique, le montant horaire des participations familiales se calcule à partir d'un barème national établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales selon les ressources de la famille.

En cas d'absence de ressources, le taux d'effort s'applique sur un forfait minimal appelé « ressources Plancher ». La gestionnaire décide d'appliquer le taux d'effort au-delà du montant des « ressources mensuelles plafond ».

Le montant des « ressources plancher et plafond » est revu annuellement par la CNAF.

2 – LE LAEP « LA PETITE MAISON »

C'est un lieu d'accueil créé au sein de la Micro-crèche Le Paradis des Enfants 1, qui permet l'accueil de 15 enfants de moins de 06 ans et leurs parents pour un temps déterminé, accueil gratuit et anonyme.

Elle est ouverte le samedi de 08H00 à 12H00.

Cet accueil a pour mission de favoriser la relation parent-enfant, prévenir la maltraitance et les phénomènes liés à l'isolement.

02 accueillant seront en charge de cet accueil

Le laep «La Petite Maison» dispose de son propre projet pédagogique et de son propre règlement de fonctionnement.

Contact

ASSOCIATION LE PARADIS DES ENFANTS

54 Chemin Aipar – 97423 Guillaume

Tél. : 0692474375

E-mail : leparadisdesenfants974@gmail.com